

En ce qui concerne les questions sociales, l'Assemblée générale a consenti à un crédit de \$670,000 pour le programme des services consultatifs de bienfaisance sociale. Les dispositions prises par le Conseil économique et social et l'Organisation internationale du Travail en vue de formuler des principes bien déterminés sur les droits des syndicats ouvriers sont confirmées. Une résolution invitant les États membres à ne pas encourager l'immigration illégale et conseillant fortement que des mesures soient prises en vue d'encourager le rapatriement volontaire et l'établissement dans chaque État membre d'une juste part des personnes non rapatriables, est acceptée. L'Assemblée prie les États membres d'accepter la constitution de l'Organisation mondiale de la Santé le plus tôt possible.

L'étude des questions judiciaires amène l'adoption de résolutions concernant la reddition et la punition des criminels de guerre, l'établissement d'une Commission du droit international en vue de codifier le droit international, la préparation par le Conseil économique et social d'un projet de convention relatif au génocide et l'approbation d'une convention sur les privilèges et les immunités des institutions spécialisées.

Un budget de \$34,825,195 est adopté pour financer l'ONU. Le Canada est de ceux qui approuvent le budget. L'échelle des contributions des membres est essentiellement la même qu'en 1946, la part du Canada s'établissant à 3.2 p. 100 du total.

Activité économique et sociale.—Le Canada est un des dix-huit membres du Conseil économique et social; il y fut élu en janvier 1946, pour une période de trois ans. Deux sessions, la quatrième et la cinquième, ont été tenues en 1947.

A la quatrième session, tenue à New-York du 28 février au 29 mars, d'importantes décisions ont été prises sur des questions de politique. Les sessions antérieures avaient surtout porté sur l'organisation. Des rapports de huit des neuf commissions fonctionnelles du Conseil ont été présentés; ils contenaient des recommandations au sujet desquelles le Conseil devait se prononcer et agir en conséquence. Le Canada a assisté aux assemblées de cinq de ces commissions durant l'année.

La plus grande réalisation de la quatrième session a été l'établissement d'une Commission économique pour l'Europe et d'une Commission économique pour l'Asie et l'extrême Orient; ces propositions ont été appuyées par la délégation canadienne. Ces deux commissions régionales ont un caractère provisoire; elles sont destinées à faire des études, amorcer des projets et collaborer aux mesures adoptées par les Nations Unies en général.

Lors de sa cinquième session, le Conseil économique et social a nommé une commission *ad hoc* qui, à la deuxième session de l'Assemblée générale, s'est prononcée en faveur de l'établissement d'une Commission économique pour l'Amérique latine. D'importantes propositions ont été faites au sujet des droits de suffrage des États qui ne sont pas membres de l'ONU, mais qui assistent aux conférences internationales de cet organisme.

Une des principales fonctions assignées au Conseil économique et social par la Charte porte sur la coordination des œuvres des institutions spécialisées. Afin de faciliter l'exercice de cette fonction, le Conseil peut conclure des accords avec ces institutions. Neuf accords ont été approuvés jusqu'ici. Le Canada fait partie de toutes ces institutions; il a approuvé tous les accords conclus avec l'ONU.

Parmi les réalisations les plus importantes de l'année dans ce domaine, il faut noter le parachèvement d'un projet de charte pour l'Organisation internationale